Département de la Haute-Saône

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LURE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

5. ANNEXES

5.1.2 PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Magny Jobert

Plan au 1 / 5 000 ème

Pièce n° 5.1.2.16

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : 29.05.2017
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire :

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 VESOUL
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativead@orange.fr
Agence de Beançon
Tél : 03.81.83.53.29 - initiativead25@orange.fr

50 m 150 m 250 m
0 m 100 m 200 m

"Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012 "
Plan cadastral actualisé en avril 2012

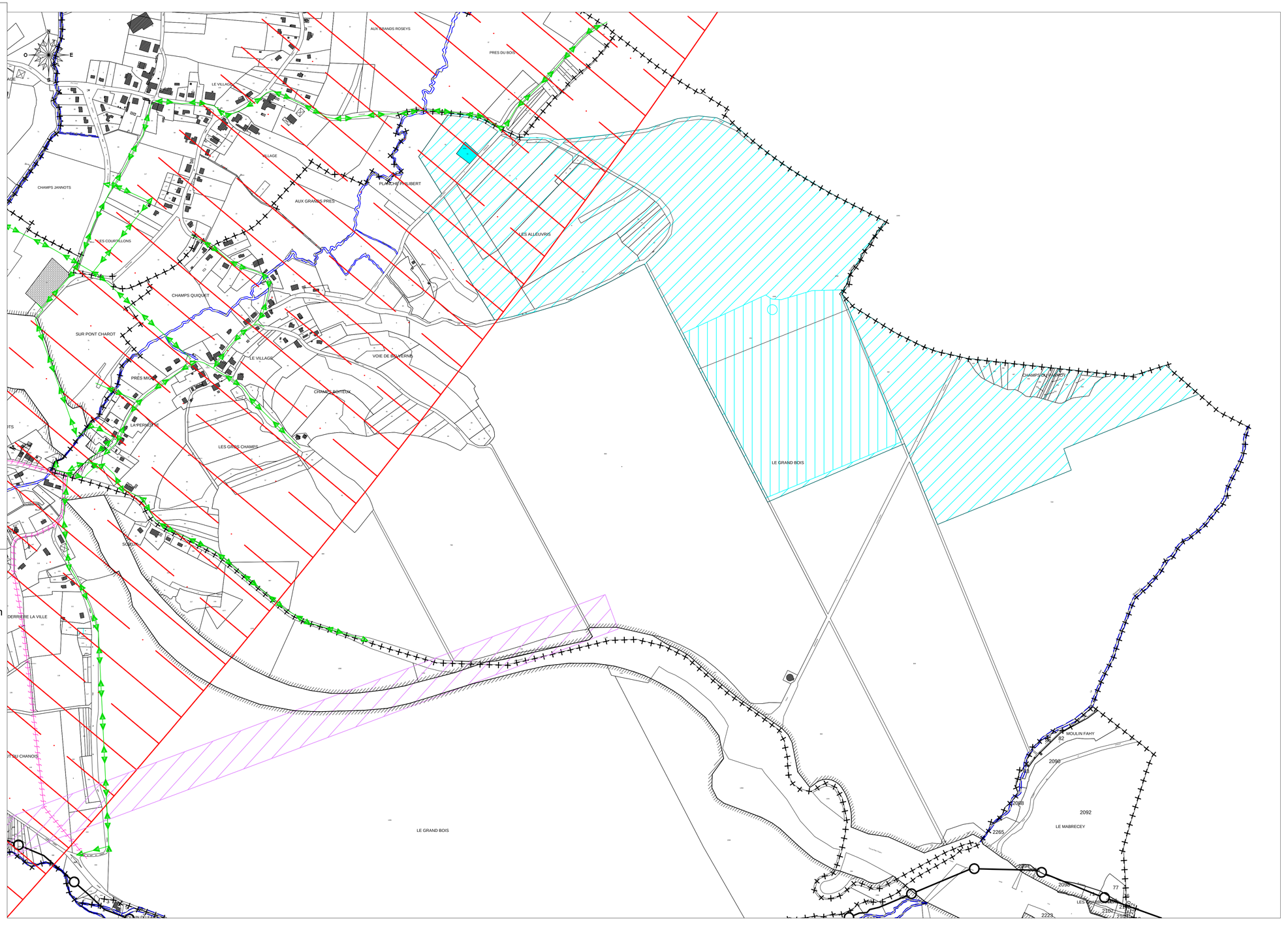

A4 Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.*

AS1 Servitudes attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de l'article L.20 du Code de la santé.

EL11 Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations.

$I1_{bis}$ Servitudes relatives à l'Oléoduc de Défense Commune gérées par la Sté TRAPIL.

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités pas l'Etat.

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications.

T7 Servitudes relatives aux relations aériennes - Servitudes aéronautiques inhérentes à la B.A.116.

++++ Limite de la commune.

* A noter : *Pour A4, le report cartographique est non exhaustif - pour une information complète voir la liste détaillée par commune des cours d'eau concernés, dans le tableau de synthèse des servitudes d'utilité publique.*